

## Colloque: Etat des lieux des jeux en ligne après l'exécution de la loi nouvelle

Introduction par Etienne Marique, Président de la Commission des jeux de hasard

Monsieur le ministre,

Mesdames messieurs,

De Kansspelcommissie is zeer vereerd U te mogen ontvangen en dat in uw dubbele hoedanigheid van minister van Financiën en minister bevoegd voor de Nationale Loterij. Met plezier verleen ik U het openingswoord.

\*\*\*

Ik dank de minister voor zijn gewaardeerde inbreng et je veux à mon tour vous accueillir.

Le parlement a voulu la loi- cadre du 10 janvier 2010 et a confié au gouvernement l'exécution de cette loi qui doit avoir lieu au moyen d'arrêtés royaux. Les arrêtés royaux relatifs à l'octroi des licences ont été publiés pendant la longue période d'affaire courante. Pour l'organisation pratique des jeux, une période de test a été mise en place provisoirement pour évaluer en connaissance la faisabilité. Ces tests ont été organisés sous les auspices du gouvernement précédent, le gouvernement avait accepté une période test pour les jeux en ligne sous sa responsabilité. Depuis le nouveau gouvernement bientôt en fin de législature, cette période test a continué sous la responsabilité d'un groupe internet auprès de la Commission des jeux de hasard en toute transparence, le ministre ayant été mis régulièrement au courant des développements et des évaluations. Des choix doivent être appliqués notamment sur les modes éventuels de promotion et de publicité. Le ministre a été invité formellement à prendre les initiatives adéquates. Cette situation est profondément malsaine et ne peut pas persister. Il n'existe pas de missions de gouvernement qui puissent être exercées par la Commission des jeux dont les compétences sont réglées par la loi.

Ik zal U zeggen waarom de uitvoering van de KB's zo noodzakelijk is. De eerste behelst de regulering zelf. De tweede is de positionering van de burger-consument voor wat betreft de "BIGDATA<sup>1</sup>".

Pour le premier point le contour de la régulation, il ne peut y avoir des organismes auto-proclamés de régulation comme c'est la mode aujourd'hui dans l'économie globalisée qui veut du droit flexible<sup>2</sup>. La création d'un monde juridictionnel ou administratif hors des canaux classiques crée

---

<sup>1</sup> Men spreekt van big data wanneer men werkt met één of meer datasets die te groot zijn om met reguliere databasemanagementsystemen te onderhouden. De definitie van big data is niet altijd duidelijk. Volgens Gartner gaat het in elk geval om drie factoren: de hoeveelheid data, de snelheid waarmee de data binnenkomt en opgevraagd wordt en de diversiteit van de data. Daarnaast speelt ook de mogelijkheid tot statistische analyse een belangrijke rol: een website als Youtube verwerkt weliswaar grote hoeveelheden data maar de mogelijkheden om die data statistisch te analyseren zijn beperkt. Om die reden wordt Youtube niet altijd tot "Big Data" gerekend. ([http://nl.wikipedia.org/wiki/Big\\_data](http://nl.wikipedia.org/wiki/Big_data))

<sup>2</sup> Comme sous la pression de la mondialisation, le droit national même pénal est à la merci des transformations de la société plus spécialement dans le domaine des services de la société de l'information.

Le droit national est confronté à une production juridique de droit flexible créé abondamment à côté ou au-delà de l'ordre juridique classique appliqué quotidiennement par les juges et les raticiens qui n'ont pas directement conscience des profonds changements imposés par cette pratique encouragée par les institutions internationales. Ainsi, l'Union européenne sert de cadre à l'adoption de codes de conduite dont les souscripteurs et les destinataires sont les Etats membres qui visent à régler les comportements de ces Etats eux-mêmes notamment dans leurs relations les uns avec les autres.

Le jeu est le champ de bataille entre la méthode de pensée du monde global dépourvu d'une autorité et celle particulière d'un ordre

indiscutablement un déficit de démocratie en déforçant l'action de l'Etat. Ce processus débouche sur de larges zones de non-droit. La Commission des jeux de hasard ne veut pas devenir l'instrument de ce droit flexible. Une modification législative devrait être votée pour changer l'esprit du texte actuel.

En matière de jeux de hasard, la primauté de l'autorité publique est légitime et doit être exercée sans faiblesse. Le gouvernement ne peut pas en douter et doit autoriser les dépenses en personnel et frais d'installation et informatique certainement lorsque les recettes courantes couvrent largement les charges. Il faut éviter de faire preuve de naïveté. Il s'agit de faire preuve au contraire de pragmatisme volontariste. Devant le flot d'opérateurs coalisés en fédérations de lobbysme au niveau mondial, il faut insister pour montrer que les frontières ont un sens et qu'une législation doit sortir ses effets dans cette matière des jeux en ligne qui n'a pas été confiée à aucune instance internationale. Les jeux en ligne ne constituent pas un service comme un autre. Il s'agit d'un service comparable à celui des opérateurs réels qui demandent un encadrement sérieux pour cette faculté qui est offerte aux consommateurs. Le consommateur n'a pas un droit d'utiliser n'importe quel service virtuel ou réel.

Het is in deze zin dat deze twee studiedagen in het Egmontpaleis moeten begrepen worden. Ons objectief is om op duidelijke wijze de sterktes maar ook de zwaktes te belichten van de Belgische wetgeving op online kansspelen. De Kansspelcommissie betreurt deze zwaktes, die op termijn aanleiding kunnen geven tot schandalen die de goede reputatie van de federale overheid kunnen ondermijnen. Het publiek moet zich hiervan bewust zijn.

Pour le second point, la restauration de la dignité des citoyens, la Commission des jeux de hasard fait ici un appel solennel au gouvernement -qui peut encore sauver son apparente volonté d'avoir été actif pour les questions qui intéressent les citoyens au quotidien en l'espèce concrètement la protection des joueurs- de soumettre les projets d'arrêtés royaux à l'avis du conseil d'Etat et de notifier des projets d'arrêtés royaux à la Commission européenne. Ces arrêtés exécutent la loi qui a été validée par la Cour constitutionnelle. Celle-ci a estimé qu'il n'y avait pas lieu de poser une question préjudicielle à la Cour de Justice de l'Union européenne. La Commission européenne observe avec attention la Belgique qui doit désamorcer ces questionnements. Il faut bien déplorer que l'Union européenne<sup>3</sup> n' a pas été en mesure de négocier avec les organisateurs des Bigdata qui façonnent les données des êtres- humains ou non -pour les couler en formule mathématique. Dans les Bigdata situés hors d'Europe, la règle des 4 V est d'application. Le premier V vise le V de Volume de données, le deuxième V celui de Variétés de données, le troisième V celui de Vitesse de traitement, le quatrième V celui de Valeur ajoutée. Seules les données brutes sont protégées, les données enrichies d'autres données sont dispensées de consentement. Dans le domaine du règlement Peer to peer, il ya eu plus de 3.000 amendements paralysant le politique publique des données informatiques de l'Union européenne<sup>4</sup>. Il est grand temps de redonner une identité aux citoyens par la création d'un 'cloud 'européen et à défaut national. Il est de la responsabilité des états et de l'autorité publique de protéger les citoyens dont les données améliorées ne sont pas seulement entre les mains de l'agence de sécurité nationale NSA américaine mais aussi entre les

---

juridique limité dans l'espace sanctionné par le pouvoir judiciaire et/ou administratif. Sur l'envahissement des normes hors états souverains, de longs développements sont possibles. Ici, nous nous limiterons au cas spécifique des jeux de hasard en examinant d'abord en quelques mots les objectifs du législateur belge et les moyens juridiques dont il s'est doté pour les atteindre.

<sup>3</sup> James Fontanella-Khan et Gideon Rachman, Google and facebook in privacy win /Obama can finally confront the over-mighty spies Financial Time 26 oktober 2013 p.1 en p6z

<sup>4</sup> Forum mondial des sciences sociales. Transformations sociales à l'ère du numérique Montréal octobre 2013

mains des BIGDATA situées entre Calcutta et Saïgon. Ces bigdata qui échappent à tout contrôle s'enrichissent en outre au besoin par le hacking des bases données qui ne sont pas encore livrées. L'Europe est traitée comme une colonie ou comme un otage en cette matière.

De "zwarte lijst" van de Kansspelcommissie is een eerste stap naar de erkenning van de waardigheid van onze medeburgers. Op dit moment is de markt van online kansspelen zoals een onbemand vliegtuig. Nochtans is het geen drone. Het is dan ook hoog tijd dat er een piloot aan het roer komt met een concreet vliegplan. Dat is zeker reeds nodig op nationaal niveau in afwachting van een concreet initiatief van de Europese Unie. Het is belangrijk om, geleid door de Lidstaten die ervaring hebben met online kansspelen, op Europees vlak gemeenschappelijke standpunten in te nemen en een beleid te creëren dat de bescherming van de speler hoog in het vaandel draagt. Graag verwijs ik naar Luuk van Middelaar<sup>5</sup>, raadgever van de voorzitter van de Europese Raad: "Hoe meer Europeanisering van het beleid van de lidstaten, hoe meer hoopvolle en beloftevolle toekomst".

We zitten hier vandaag samen in een historisch gebouw waar vaak over internationale contracten wordt onderhandeld. Ik hoop dat dit een gepast kader mag zijn dat zorgt voor positieve inspiratie voor onze ambitieuze plannen.

Je tiens à remercier monsieur le vice-premier Ministre Reynders pour avoir permis l'utilisation de ce bâtiment grandiose qu'est le Palais d'Egmont où sont reçus les grands de monde et je remercie Monsieur Fontinoy qui représente le ministre de la Justice au sein de la Commission pour y avoir contribué.

Pour la préparation de ce colloque, je remercie tous les membres du secrétariat: Barbara, Marjolein, Peter en Marc.

Het organiseren van dergelijke vergaderingen vraagt altijd veel inzet maar behoort tot de noodzakelijke opdrachten van de Kansspelcommissie.

---

<sup>5</sup> L. van Middelaar, *Le passage à l'Europe- Histoire d'un commencement*, NRF, Gallimard, Ed. 2012